

QUESTIONS & COMMENTAIRES
Séance d'information – Projet Internet haute-vitesse
19 juillet 2010

QUESTIONS & COMMENTAIRES:

Adresse civique des résidences non desservis (carte ou données fourni par l'équipe de géomantique)

- La MRC ne peut pas diffuser ces données à moins qu'une entente à cet effet ait eu lieu entre la MRC et le promoteur privé.

Aide financière accordé par le programme provincial d'appel de propositions

- L'aide financière accordée par le gouvernement provincial par projet ne peut excéder 50 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 1,2 million de dollars. Le promoteur privé peut combiner la subvention provinciale et fédérale, le cas échéant.

Modalité de versement de l'aide financière

- Le promoteur retenu devra conclure un protocole d'entente avec le ministre responsable.

Aide inférieure à 100 000 \$

L'aide financière est payable au comptant. Un premier montant représentant 80 % de l'aide accordée est versé au promoteur à la suite de la signature du protocole d'entente. Le solde est versé à la fin du projet.

Aide supérieure à 100 000 \$

L'aide financière consiste à rembourser la partie admissible d'un financement étalé sur cinq ans et contracté par le promoteur. Le tout est remis en versements annuels égaux et consécutifs.

Délai : 3 août 2010 – Dépôt des propositions à la MRC

- La date butoir pour le dépôt des propositions est le 3 août prochain à 11h00 au bureau de la MRC. Nous sommes conscients que ce délai est très court, mais cette décision relève de l'autorité de la MRC et compte tenu de la limite budgétaire de l'enveloppe financière provinciale et des délais pour recevoir les résolutions d'appuies des municipalités et de la CRÉ Montérégie Est, le conseil des maires a convenu de conserver date.

Déploiement du service Internet haute-vitesse

- Il n'y a pas de programme de déploiement pour la promotion du service Internet haute-vitesse. Néanmoins, la MRC ainsi que ces municipalités travailleront de concert avec le promoteur et lui apporteront le soutien social nécessaire à la réalisation du projet.

Étude d'ingénierie préliminaire

- L'étude préliminaire date de 2009, ainsi elle ne peut refléter la situation exacte en 2010 concernant la diffusion du service Internet haute-vitesse. Néanmoins, la MRC a cru pertinent d'acheminer cette étude à tous les promoteurs intéressés, tout d'abord pour ne pas donner un avantage indu à Xit Télécom inc. et deuxièmement, pour diffuser aux promoteurs l'information relative au territoire de Brome-Missisquoi. L'étude préliminaire propose l'utilisation de la technologie WIMAX, mais sachez que la MRC ne privilégie aucune technologie en particulier. Ainsi, le promoteur peut proposer une technologie filaire, sans fils ou même une technologie mixte. Bref, le but premier de la MRC est de desservir adéquatement les citoyens de Brome-Missisquoi.

Infrastructure disponible sur le territoire de Brome-Missisquoi

- La MRC encourage fortement les promoteurs à utiliser les infrastructures déjà en place sur le territoire de Brome-Missisquoi.

Guide de demande d'aide financière et formulaires (document du MAMROT)

- La MRC vous conseille de remplir le formulaire du MAMROT (*annexe 1 du document d'appel de proposition de la MRC Brome-Missisquoi*) uniquement dans l'espace réservé à cet effet. S'il est nécessaire pour le promoteur d'inscrire plus d'information, veuillez joindre cette information dans une annexe. Toutefois, veuillez noter que le MAMROT désire recevoir des demandes claires et concises.

Propriété de la fibre optique

- La commission scolaire Val-des-Cerfs et Cable Axion sont propriétaires de la fibre optique sur l'ensemble du territoire de Brome-Missisquoi. Avec le nouveau programme d'appel de propositions mis de l'avant par le gouvernement, le promoteur privé devra négocier directement, sans l'entremise de la MRC, avec la commission scolaire.